

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois le 3 avril

Le conseil municipal de Chêne en Semine, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Rannard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

Présents : Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Carine Messier, Loïc Besset, Aurélie Stéfani

Absents excusés : Isabelle Seiner

Sébastien Cotterlaz-Rannard qui donne pouvoir à Marie-Claude Fournet

Olivier Thévenet qui donne pouvoir à Paul Rannard

Mme Aurélie Stéfani a été désignée secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Délibération n°2023/02/06

Budget principal – approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2023/02/07

Budget annexe eau – approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget annexe eau de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2023/02/08

Budget annexe lotissement « Les Cardinats II »

Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement « Les Cardinats II » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2023/02/09

Budget principal – adoption du compte administratif 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Paul Rannard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 381 971.93		199 797.17		2 581 769.10
Opérations de l'exercice	471 337.96	870 905.58	242 105.12	132 547.50	713 443.08	1 003 453.08
TOTAUX	471 337.96	3 252 877.51	242 105.12	332 344.67	713 443.08	3 585 222.18
Résultats de clôture		2 781 539.55		90 239.55		2 871 779.10
Restes à réaliser			2 000.00		2 000.00	
TOTAUX CUMULES	471 337.96	3 252 877.51	244 105.12	332 344.67	715 443.08	3 585 222.18
RESULTATS DEFINITIFS		2 781 539.55		88 239.55		2 869 779.10

Le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte le compte administratif 2022 du budget principal.

Délibération n°2023/02/10

Budget annexe eau – adoption du compte administratif 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Paul Rannard, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe eau et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		104 110.95	7 341.54		7 341.54	104 110.95
Opérations de l'exercice	117 492.71	117 274.36	23 939.64	22 358.67	141 432.35	139 633.03
TOTAUX	117 492.71	221 385.31	31 281.18	22 358.67	148 773.89	243 743.98
Résultats de clôture		103 892.60	8 922.51			94 970.09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	117 492.71	221 385.31	31 281.18	22 358.67	148 773.89	243 743.98
RESULTATS DEFINITIFS		103 892.60	8 922.51			94 970.09

Le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
ADOpte le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau.

Délibération n°2023/02/11

Budget lotissement « Les Cardinats II » – adoption du compte administratif 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Paul Rannard, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe eau et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		120 619.61		59 654.19		180 273.80
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	120 619.61		59 654.19	0.00	180 273.80
Résultats de clôture		120 619.61		59 654.19		180 273.80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	120 619.61	0.00	59 654.19		180 273.80
RESULTATS DEFINITIFS		120 619.61		59 654.19		180 273.80

Le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement « Les Cardinats II ».

Délibération n°2023/02/12

Budget principal 2023 – affectation du résultat du compte administratif 2022

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le vote du compte administratif 2022,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE l'excédent de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 399 567.62 €

Résultats antérieurs reportés 2 381 971.93 €

Résultat à affecter 2 781 539.55 €

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit

Section de fonctionnement art. 002 2 781 539.55 €

CHARGE le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

Délibération n°2023/02/13

Budget annexe eau 2023 – affectation du résultat du compte administratif 2022

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le vote du compte administratif 2022,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE l'excédent d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	- 218.35 €
Résultats antérieurs reportés	104 110.95 €
Résultat à affecter	103 892.60 €

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit

Section d'exploitation	art. 002	94 892.60 €
Section d'investissement	art 1068	9 000.00 €

CHARGE le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

Délibération n°2023/02/14

Budget lotissement « Les Cardinats II » 2023 – affectation du résultat du compte administratif 2022

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le vote du compte administratif 2022,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSTATE le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	120 619.61 €
Résultat à affecter	120 619.61 €

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit

Section de fonctionnement	art 002	120 619.61 €
---------------------------	---------	---------------------

CHARGE le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

Délibération n°2023/02/15

Vote des taux d'imposition des taxes communales 2023

Le conseil municipal prend connaissance des bases prévisionnelles des taux d'imposition de 2023 des taxes directes locales, transmises par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 15 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

Taxe foncière (bâti) - Taxe foncière (non bâti) – Taxe d'habitation

D'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2023 :

- Foncier bâti 17.51 %
- Foncier non bâti 28.68 %
- Taxe d'habitation 10.46 %

Délibération n°2023/02/16

Approbation du budget principal 2023

Le conseil municipal prend connaissance du projet du budget de la commune pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget communal pour l'exercice 2023 à hauteur de :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 3 492 339.55 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 556 530.00 €

Délibération n°2023/02/17

Approbation du budget annexe de l'eau 2023

Le conseil municipal prend connaissance du projet du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 à hauteur de :

Section d'exploitation

Dépenses et recettes : 209 398.60 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 61 898.60 €

Délibération n°2023/02/18

Approbation du budget annexe lotissement « Les Cardinats II » 2023

Le conseil municipal prend connaissance du projet du budget annexe lotissement « Les Cardinats II » pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le budget annexe lotissement « Les Cardinats II » pour l'exercice 2023 à hauteur de :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 287 645.81 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 199 800.00 €

Délibération n°2023/02/19

Prix de vente de l'eau

Vu l'augmentation du prix de l'eau facturée aux communes adhérentes par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS).

Afin d'éviter une trop forte augmentation du prix de l'eau pour les années à venir.

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

de fixer comme suit le prix de vente de l'eau potable aux abonnés à compter de la prochaine facturation

Consommation de 1 à 500 m³1.38 €/m³

Consommation au-delà 500 m³1.28 €/m³

les autres postes restent inchangés.

Délibération n°2023/02/20

Subventions 2023

Après avoir examiné les différentes demandes de subventions reçues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'allouer, en fonction des disponibilités budgétaires, les subventions communales suivantes :

➤ ASSOC DES PARALYSES DE FRANCE	50.00 €
➤ A.D.P.C. 74	100.00 €
➤ AFMTELETHON	100.00 €
➤ AFSEP	100.00 €
➤ ALISE	100.00 €

➤ ALMA 74	50.00 €
➤ AOS CHENE –FRANCLENS-ST GERMAIN	1 200.00 €
➤ ASS. EXIL SORGIA FM	400.00 €
➤ ASSOC. LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	50.00 €
➤ ASSOCIATION SOURIRE EN CŒUR	50.00 €
➤ BANQUE ALIMENTAIRE	65.00 €
➤ BOULE DE LA SEMINE	150.00 €
➤ CENTRE REGIONAL LEON BERARD	200.00 €
➤ COMITE HANDISPORT 74	50.00 €
➤ COMITE LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €
➤ DE L'OMBRE A LA LUMIERE	50.00 €
➤ ESPACE FEMMES	50.00 €
➤ FOOTBALL CLUB SEMINE	1 500.00 €
➤ FRANCE ALZHEIMEUR HAUTE-SAVOIE	50.00 €
➤ GRAINES D'AMIS DU VAL DES USSES	100.00 €
➤ LOCOMOTIVE	50.00 €
➤ LA TEAM J'ADORE C'TAMBIANCE	500.00 €
➤ NATURE ET TERROIRS	100.00 €
➤ PETANQUE DE LA SEMINE	100.00 €
➤ ASS PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
➤ CHANTEDAMES EN SEMINE	100.00 €
➤ SEPas Impossible	100.00 €
➤ SERVICE D'ENTRAIDE FAMILIALE SEYSSEL	50.00 €
➤ TIR SPORTIF DE LA SEMINE	50.00 €
➤ FRANCE ADO+T 74	50.00 €
➤ J.A. FRANGY/SEYSSEL	100.00 €
➤ ASF FRANGY Basket-ball	50.00 €
➤ MFR DU PAYS DE SEYSSEL	100.00 €
➤ YAUTE MUSIC	50.00 €
➤ UNC ALPES/AFN	50.00 €
➤ LA TEAM J'ADORE C'TAMBIANCE (à titre exceptionnel)	500.00 €

Délibération n°2023/02/21

Recrutement personnel saisonnier – été 2023

Considérant indispensable l'entretien des espaces verts pendant l'été « arrosage, désherbage, nettoyage, tonte » ainsi que l'entretien des différents bâtiments communaux « nettoyage, peinture ... »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de recruter pendant les mois de juillet et le mois d'août 2023, des agents, qui placés sous l'autorité du Maire, auront à charge de réaliser les différentes tâches ci-dessus listées.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera variable en fonction des nécessités du service mais en aucun cas n'excédera 35 heures hebdomadaires.

FIXE la rémunération de ces agents contractuels sur la base de l'indice brut : 385 - indice majoré : 353 de traitement dans la fonction publique, à laquelle s'ajoutera l'indemnité de congés payés.

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer les contrats à intervenir.

S'ENGAGE à régler la dépense correspondante à l'aide des crédits inscrits au budget.

Délibération n°2023/02/22

Convention de participation financière entre la C.C.U.R et la commune de Chêne en Semine pour le logiciel RIS.NET « gestion simplifiée V3 »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Vu la délibération n° 2021/06/36 du conseil municipal, en date du 13 septembre 2021, portant autorisation de signer la convention de participation financière entre la C.C.U.R et la commune de Chêne en Semine.

Vu la délibération n° CC 124/2022 du conseil communautaire en date du 8 novembre 2022 portant autorisation de signer la nouvelle convention de participation financière avec les communes membres.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la régie des données (RGD) de Savoie Mont Blanc qui gère le logiciel Ris.net, a modifié ses statuts et se transforme en Groupement d'Intérêt Public (GIP).

La RGD, conformément à ses grilles tarifaires, a établi un devis pour l'abonnement annuel à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce devis est d'un montant total de 21 200.00 € TTC.

Le montant de ce devis concerne l'abonnement annuel de la C.C. Ussets et Rhône et des Communes suivantes : Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Haute-Savoie, Usinens, Vanzy.

Pour la commune de Chêne en Semine, la proposition d'abonnement due à la CCUR serait de 740.71 € (abonnement applicable en 2022 : 858.84 €).

Pour ce faire, une nouvelle convention de participation financière entre la C.C. Ussets et Rhône et la commune de Chêne en Semine doit être établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** de passer une nouvelle convention de partenariat financier avec la C.C. Ussets et Rhône, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

Questions diverses

Syane : une demande d'accompagnement dans le cadre du conseil en énergie a été sollicitée auprès de leurs services.

Achat d'une partie de la parcelle cadastrée section ZH n°6 : suite au désistement du promoteur, un nouvel accord de principe doit être pris. En accord avec les différentes parties, la commune ferait l'acquisition de 6 127 m² plus 396 m² pour l'implantation du giratoire, la superficie restante soit 7 877 m² à L.B.P.I.- nouveau promoteur. Modifications validées par le conseil.

Un signalement d'infraction au code de l'urbanisme, sur les parcelles cadastrées section ZC n° 52, 53,54, 55 et 56 a été signalé en mairie. Il s'agit de travaux de terrassement et de remblai sur des parcelles classées en zone humide du P.L.U. et incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Un procès-verbal ainsi qu'une sanction administrative ont été dressés par la cellule juridique de la D.D.T.

Projet travaux : changement de mode de chauffage dans les logements communaux, plan de recollement des eaux pluviales, sécurisation carrefour RD14/RD314 (feux...), travaux dans le hangar de la salle des fêtes.

Clôture de la séance : 21 h 15

La secrétaire de séance
Aurélié STEFANI



Le Maire
Paul RANNARD

